

vu et lu et vu et lu

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

Présents : MM. Philippe COMMERÇON, Christian PERRAUD, Michel ANDRÉ, Laurent CLÉMENT-ROBIN, Fabrice ANDRÉ Thierry MENNETRIER, Stephan OLCZAK et Mmes Véronique CHARLOT, Muriel DERRUAZ, Margarita MARTIN DELGADO, Sophie PICOD et Laurence ROI.

Absents excusés : M. Éric GIROUX qui a donné pouvoir à M. Christian PERRAUD, et M. Serge MAITRE.

Secrétaire de séance : Mme Muriel DERRUAZ.

Nombres de Membres :

En exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 13.

Le quorum étant établi, la séance du conseil municipal peut débuter.

vu et lu et vu et lu

Ordre du jour de la séance :

- Arrêt du Procès-Verbal du 8 septembre 2025
- Délibération : Décision Modificative n° 1 - Budget Commune 2025
- Délibération : Décision Modificative n° 2 - Budget Commune 2025
- Délibération : MBA - Demande de fonds de concours « Aide au développement local »
- Délibération : Adhésion au contrat proposé par le Centre De Gestion de Saône et Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES/RELYENS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à L'IRCANTEC, à compter du 1er janvier 2026
- Délibération : Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention relative aux conditions de fourniture d'un site de compostage partagé de quartier ou de centre-bourg, avec MBA
- Questions diverses

vu et lu et vu et lu

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2025

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 est arrêté par le conseil municipal, sans observation.

M. le Maire et Mme DERRUAZ, secrétaire de séance, ont signé le PV.

DÉLIBÉRATION N° 35-25 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET COMMUNE 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante du budget de la Commune concernant l'exercice 2025 :

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		22 000,00 €
D 2313 : Constructions	22 000,00 €	

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE la décision modificative n° 1 du budget primitif de la Commune 2025.

DÉLIBÉRATION N° 36-25 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET COMMUNE 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante du budget de la Commune concernant l'exercice 2025 :

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2128 : Autres agencements et aménagements		9 000,00 €
D 2313 : Constructions	9 000,00 €	

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE la décision modificative n° 2 du budget primitif de la Commune 2025.

DÉLIBÉRATION N° 37-25 : MBA - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « AIDE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL »

Après avoir pris connaissance des modalités de répartition et d'attribution du Fonds de concours 2020-2026 de Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) « Aide au développement local » et du règlement d'intervention, Monsieur le Maire présente le projet d'agrandissement du cimetière, pour un montant prévisionnel du coût de l'opération de 64 115,00 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'agrandissement du cimetière, d'un montant prévisionnel du coût de l'opération de 64 115,00 € HT,

DÉCIDE de demander un fonds de concours à MBA en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 8 682,19 €,

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION N° 38-25 : ADHÉSION AU CONTRAT PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE SAÔNE ET LOIRE SOUSCRIT AUPRÈS DE CNP ASSURANCES/RELYENS POUR LA COUVERTURE DE NOS OBLIGATIONS STATUTAIRES CONCERNANT NOS AGENTS AFFILIÉS À LA CNRACL ET À L'IRCANTEC, À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Vu la délibération n° 43-24 du 18 novembre 2024 donnant mandat au Centre de Gestion de Saône et Loire de lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu le courrier du Centre de Gestion de Saône et Loire du 10 juillet 2025 informant notre collectivité de l'assureur attributaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'adhérer au contrat proposé par le Centre de Gestion de Saône et Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES / RELYENS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2026.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 5,56 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 53 % et la Nouvelle Bonification Indiciaire et le Supplément Familial de Traitement et les primes mensuelles maintenues pendant la période d'arrêt de travail.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1,48 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 41 % et la Nouvelle Bonification Indiciaire et le Supplément Familial de Traitement et les primes mensuelles maintenues pendant la période d'arrêt de travail.

AUTORISE le Maire à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires,

RAPPELE que les crédits sont prévus au budget.

DÉLIBÉRATION N° 39-25 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE FOURNITURE D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ DE QUARTIER OU DE CENTRE-BOURG, AVEC MBA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 à la convention relative aux conditions de fourniture d'un site de compostage partagé de quartier ou de centre-bourg, rédigée par Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA).

Il s'applique au site suivant : Rue des Écoles.

Le présent avenant modifie l'article 5 de la convention, concernant le remplacement des bacs de 800 l par 3 bacs de 1 500 l.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter les termes de cet avenant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention relative aux conditions de fourniture d'un site de compostage partagé de quartier ou de centre-bourg, situé « Rue des Écoles »,

AUTORISE le Maire à signer cet avenant avec MBA.

QUESTIONS DIVERSES

Point travaux

Voirie « Rue du Lavoir » : les travaux de réfection de la rue du lavoir sont prévus courant novembre par l'entreprise ZIEGER, avec l'installation des chicanes définitives ainsi qu'un plateau ralentisseur au niveau de la terrasse du restaurant.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet des chicanes proposé par le cabinet SIGEMA Celui-ci consiste en la mise en place de bordures en béton teinté et en l'installation de barrières en bois/métal et de jardinières en acier corten.

Avancement des travaux d'assainissement réalisés par l'entreprise POTAINE :

- les travaux de réfection en émulsion bicouche du Chemin de la Griotte ont été réalisés sur toute la largeur de la rue.
- le trottoir situé sur le haut de la Rue du château a été purgé, suite à la formation de trous profonds provenant du pourrissement de souches ensevelies à la suite de l'abattage de tilleuls, il y a environ 25 ans.
- les branchements individuels définitifs d'eau potable sur la rue du château sont actuellement en cours en remplacement des branchements sur la conduite « volante ». Ces opérations dureront pendant environ trois semaines.
- les travaux d'assainissement impactant la ruelle des jardins se feront ensuite, tout en gardant la rue du château fermée à la circulation.

Infos

- Commission manifestations :

Mmes MARTIN DELGADO et PICOD font un retour sur la réunion qui s'est tenue le 29 septembre à l'espace Four à pain en présence des représentants des associations chevagnotines.

La fête champêtre du 5 juillet 2025 a dégagé un bénéfice de 1 910,90 € qui sera partagé entre les cinq associations ayant participé à l'organisation.

La fête des illuminations est fixée au 5 décembre sur la place de l'église.

-une retraite aux flambeaux se déroulera dans les rues du village. A l'issue de la déambulation, le sapin de Noël de l'église sera mis en lumière.

- un marché de Noël sera installé à l'espace Four à pain et dans l'église.

- boissons et petite restauration seront proposées dont les bénéfices seront intégralement reversés au Téléthon.

La prochaine réunion est fixée au 3 novembre à l'espace Four à pain afin de préparer cette manifestation.

- Commission Action Sociale :

Le repas des Sages, offert aux habitants de la commune de plus de 70 ans, se déroulera le dimanche 16 novembre, à la salle des fêtes « Espace d'Arène ».

La commission s'est réunie le lundi 22 septembre pour l'organisation de cette manifestation dont le repas sera préparé par le traiteur « Mille et Une Saveurs » et l'animation assurée par « Teddy ».

Le choix de la composition des colis de fin d'année offerts aux personnes de plus de 75 ans, qui ne peuvent ou ne désirent pas participer au repas, a également été arrêté lors de cette réunion.

La distribution des colis ainsi que celle des peluches pour les nouveau-nés de l'année 2025, se fera la semaine 51 par les membres du conseil municipal.

- Cérémonie du 11 novembre : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 heures, au monument aux morts.

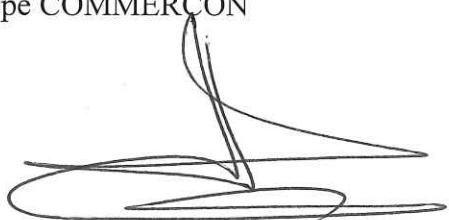
Un vin d'honneur sera servi à la Mairie à l'issue de la cérémonie.

- Mme DERRUAZ fait un point sur l'avancement du bulletin communal. Les articles et photos seront à lui envoyer pour mi-décembre, dernier délai.

La prochaine réunion est prévue le lundi 17 novembre 2025, à 20 h.

Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 novembre 2025.

Le Maire,
Philippe COMMERCON



La secrétaire de séance,
Muriel DERRUAZ

